

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 16 JANVIER 2015

L'an deux mille quinze, le 16 janvier à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 9 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la maison intercommunale à Villefranche d'Albigeois,

Délégués en exercice : 23 Suppléants: 14
Délégués présents : 18
Voix délibératives : 17

Titulaires présents : André Cabot, Jean-Claude Clergue, Thierry Maliet, Didier Somen, Isabelle Calmet, Sylvian Cals, Jean-Luc Cantaloube, Jean-Claude Madaule, Jean-David Rookcx, René Cabrol, Jean-Luc Espitalier, Eric Pujol, Gilbert Assié, Jean-Louis Guianvarch,

Suppléants présents avec voix délibérative : Sylvie Bascoul, Patrick Lavagne, Hervé Tarroux,

Titulaires excusés : Rolande Azam, Marie-Ange Mastain, Marie Milesi, Christian Puech, Sabine Boudou-Ourliac, Philippe Delabre, Pierre Cahuzac

Suppléant présent sans voix délibérative : Damien Chamayou

1. Installation du comité syndical

En tant que président de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, Damien Chamayou accueille le nouveau comité syndical du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides ;

Il donne ensuite la parole à Didier Somen, en tant que président de l'association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, qui a convoqué cette assemblée pour installer le comité syndical.

Didier Somen rappelle la démarche qui a conduit à mettre en place le pôle d'équilibre territorial et rural de l'Albigeois et des Bastides et fait lecture de l'arrêté préfectoral du 20 novembre 2014, qui établit qu'il est autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2015, entre les cinq communautés concernées, « la création d'un pôle d'équilibre territorial et rural..... qui se substitue à l'Association du Pays de l'Albigeois et des Bastides, qui sera dissoute. »

Il est également précisé que « l'ensemble des biens, droits et obligations de l'association de pays, sont transférés au pôle d'équilibre territorial et rural, qui est substitué de plein droit à l'association dans toutes les délibérations et tous les actes de cette dernière à la date de l'arrêté de transformation.

Les contrats de travail sont transférés dans les conditions fixées à l'article L. 1224-3 du Code du travail. »

Il fait ensuite appel au doyen d'âge, René Cabrol, pour prendre la présidence de séance, qui a ensuite procédé à l'appel nominal des délégués présents (titulaires et suppléants) et constaté que la condition de quorum était remplie (17/23).

Il a donc déclaré les délégués du comité syndical, présents et absents, installés dans leur fonction.

2. Election du président, des vice-présidents et des autres membres du bureau

Le Président de séance demande aux délégués syndicaux de faire acte de candidature.

Monsieur Didier SOMEN se porte candidat.

Chaque délégué syndical, à l'appel de son nom, dépose son bulletin de vote dans l'urne (nom d'un candidat écrit sur papier blanc).

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 16 (seize)

Nombre de suffrages exprimés : 16 (seize)

Majorité absolue : 13 (treize)

Monsieur Didier SOMEN a obtenu 16 (seize) voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, Didier Somen est proclamé Président.

Immédiatement installé dans ses fonctions, il prend la présidence de l'assemblée.

Il est procédé, de la même manière, à l'élection des 4 vice-présidents et des 8 autres membres du bureau :

Mandat	Candidat-e	Vote	Elu-e
1 ^{er} vice- président	Jean-Luc Cantaloube	16 voix - 1 vote blanc	Jean-Luc Cantaloube
2 ^{ème} vice- président	Jean-Luc Espitalier	16 voix - 1 vote blanc	Jean-Luc Espitalier
3 ^{ème} vice-président	Gilbert Assié	16 voix - 1 vote blanc	Gilbert Assié
4 ^{ème} vice-président	Sabine Boudou-Ourliac	16 voix - 1 vote blanc	Sabine Boudou-Ourliac
membre du bureau	André Cabot	16 voix - 1 vote blanc	André Cabot
membre du bureau	Jean-Claude Clergue	16 voix - 1 vote blanc	Jean-Claude Clergue
membre du bureau	Thierry Maliet	16 voix - 1 vote blanc	Thierry Maliet
membre du bureau	Eric Pujol	16 voix - 1 vote blanc	Eric Pujol
membre du bureau	Sylvian Cals	16 voix - 1 vote blanc	Sylvian Cals
membre du bureau	Jean-Claude Madaule	16 voix - 1 vote blanc	Jean-Claude Madaule
membre du bureau	Jean-Louis Guianvarch	16 voix - 1 vote blanc	Jean-Louis Guianvarch
membre du bureau	Jean-David Roockx	16 voix - 1 vote blanc	Jean-David Roockx

3. Ouverture du budget, transfert du personnel de l'association et création des emplois

Il est ensuite proposé l'ouverture d'un budget, selon la nomenclature M14. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Considérant le transfert du personnel de l'association du pays au pôle territorial, le président rappelle à l'assemblée la liste des salariés au 31 décembre 2014 :

- Un coordonnateur-chef de mission à temps plein en CDI,
- Une assistante administrative à temps plein en CDI
- Un chef de projet Energie-Climat à temps plein en CDI
- Un chargé de mission programme LEADER à temps plein en CDI
- Une chargée de mission habitat-urbanisme à temps plein en CDI
- Un conseiller énergie à temps plein en CDI
- Une aide-secrétaire à temps partiel (20h/semaine) en CDD de type Contrat d'Accès à l'Emploi

Au regard des fonctions occupées, du degré d'autonomie et de responsabilité, du niveau de formation, de l'expérience professionnelle et des traitements perçus par les différents agents, le Président propose à l'assemblée la création des postes correspondants, en CDI de droit public :

- Un emploi à temps complet, relevant du grade de directeur, filière administrative
- Un emploi à temps complet, relevant du grade d'ingénieur principal, filière technique
- Un emploi à temps complet, relevant du grade d'attaché, filière administrative
- Un emploi à temps complet, relevant du grade d'ingénieur, filière technique
- Un emploi, relevant du grade de technicien principal 2^{ème} classe, filière technique
- Un emploi à temps complet, relevant du grade de rédacteur, filière administrative
- Un emploi à temps partiel, en contrat d'accès à l'emploi

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4. Débat d'orientations budgétaires

Compte-tenu de l'obligation de mener un débat d'orientations budgétaires avant la présentation du budget, Didier Somen apporte les éléments de préparation du budget 2015 du Pôle territorial :

- Poursuite des actions menées par l'association de Pays Albigeois et Bastides
- Mise en place des nouvelles actions : plate-forme REHAB ,etc...
- Maintien du niveau de cotisation à 3, 30 € par habitant
- Mise en place d'une comptabilité analytique (éventuellement prévoir des budgets annexes)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30 en invitant l'assemblée à prendre part au buffet

Prochain Comité syndical pour le vote du budget : Jeudi 22 janvier à 18h, au même endroit